



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom .....Prénom.....

atteste ne pas participer dans l'année civile plus de deux fois à des ventes au déballage (brocantes, vide-greniers).

atteste avoir pris connaissance du règlement joint.

La vente d'armes à feu, animaux, bijoux en métal précieux et objets neufs est interdite.  
A partir de 17h00, tous les emplacements doivent être libérés.

Fait à Maffliers, le

Signature :

## RÈGLEMENT BROCANTE DE MAFFLIERS

- Art. 1.** Le Comité des Fêtes de Maffliers organise, le dimanche 22 mai 2022, une brocante « Vide Grenier » au sein de la commune de Maffliers dans les rues énoncées ci-après : rue de Paris, rue du Four, et une partie de la rue de Beaumont. Cette manifestation est ouverte aux particuliers, à tous les brocanteurs professionnels sans limitation géographique et aux associations mafflieroises apolitiques et non culturelles.
- Art. 2.** Pour participer et s'inscrire, une fiche d'inscription est à disposition chez les commerçants de proximité, en mairie ou téléchargeable sur les sites suivants :
-  Comité des fêtes de Maffliers
- Pour toute demande de renseignement, s'adresser auprès du Comité des Fêtes de Maffliers par mail : [comitedesfetes.maffliers@gmail.com](mailto:comitedesfetes.maffliers@gmail.com) ou par téléphone 07 83 90 60 04 de 10h00 à 19h00 uniquement.
- Art. 3.** Tout emplacement doit être retenu impérativement avant le 12 mai 2022. La réservation ne sera définitive qu'à réception du formulaire d'inscription dûment complété, accompagné de toutes les pièces justificatives et du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Maffliers.
- Art. 4.** Tarifs :
- Brocanteurs particuliers et professionnels habitant Maffliers, les 2 mètres linéaires : 10,00 € (cf. Art. 7) pour les 50 premiers puis 12 €
  - Brocanteurs particuliers et professionnels habitant hors Maffliers, les 2 mètres linéaires : 12,00 € (cf. Art. 7) pour les 50 premiers puis 14 €
- Art. 5.** Lors de l'inscription, chaque participant doit fournir :
- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
  - la photocopie recto-verso de la carte professionnelle (pour les brocanteurs professionnels),
- Pour les inscriptions sur place, prévoir impérativement une copie de votre pièce d'identité au risque de vous voir refuser l'entrée.
- Sont interdits à la vente les armes à feu, animaux, les bijoux en métal précieux et les objets neufs.
- Art. 6.** Le Comité des Fêtes se réserve l'exclusivité quant à la vente de produits de restauration (sandwiches, frites, crêpes, confiseries, boissons...).
- Art. 7.** L'attribution des emplacements - par tranche de 2 mètres linéaires et se fait par ordre chronologique d'arrivée des inscriptions (un véhicule par fiche d'inscription). Pour les non Mafflierois, au-delà de 4 m, les 2 m supplémentaires sont à 16 €.
- Art. 8.** Les participants s'installent entre 6h00 et 8h00. Ils devront se présenter à l'entrée principale de la brocante (rue de Paris) afin d'être autorisés à accéder à leur emplacement par les organisateurs.
- Art. 9.** Un emplacement ne donne pas droit à stationnement. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement effectué et ce avant 8h00. Respecter l'environnement et le code de la route pour le stationnement.
- Art. 10.** Les participants doivent respecter leur emplacement, dont le numéro sera communiqué à l'arrivée.
- Art. 11.** Toute place inoccupée à 8h00 sera considérée comme libre et mise à la disposition de l'organisateur.
- Art. 12.** En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter le règlement des brocantes (Art.R321.9 du Code Pénal) et déchargent les organisateurs de toute responsabilité quant à leur participation, à d'éventuels vols, détériorations ou accidents survenus au cours de la brocante.
- Art. 13.** Les personnes pratiquant des activités différentes de celles annoncées sur la fiche d'inscription se verraient refuser l'installation.
- Art. 14.** Les emplacements devront être libérés à partir de 17 heures. Les exposants sont priés de laisser les lieux aussi propres qu'à leur arrivée.
- Art. 15.** En cas de désistement ou d'exclusion pour manquement au règlement, aucun remboursement ne sera effectué.



# BROCANTE

Dimanche 22 mai 2022  
de 8h00 à 17h00

## Fiche de réservation

à retourner au Comité des Fêtes, 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS  
Boîte aux lettres située à l'entrée de la Mairie  
**impérativement avant le 14 mai 2022**

Cadre réservé aux  
organisateur

Emplacement(s) N° :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal..... Ville .....

Tél..... Email.....

N°R.C. (obligatoire pour les professionnels).....

Verse la somme de ..... € par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Maffliers

Pour mètres linéaires (Ajouter le nombre de métrage)

Habitant Maffliers : 10 € / 2 m sans limitation (les 50 premiers) puis 12 € / 2 m

Habitant hors Maffliers : 12 € / 2 m pour 4 m – Au-delà de 4 m 14 € les 2 m supplémentaires

Brocanteur particulier ou brocanteur professionnel (Rayer la mention inutile)

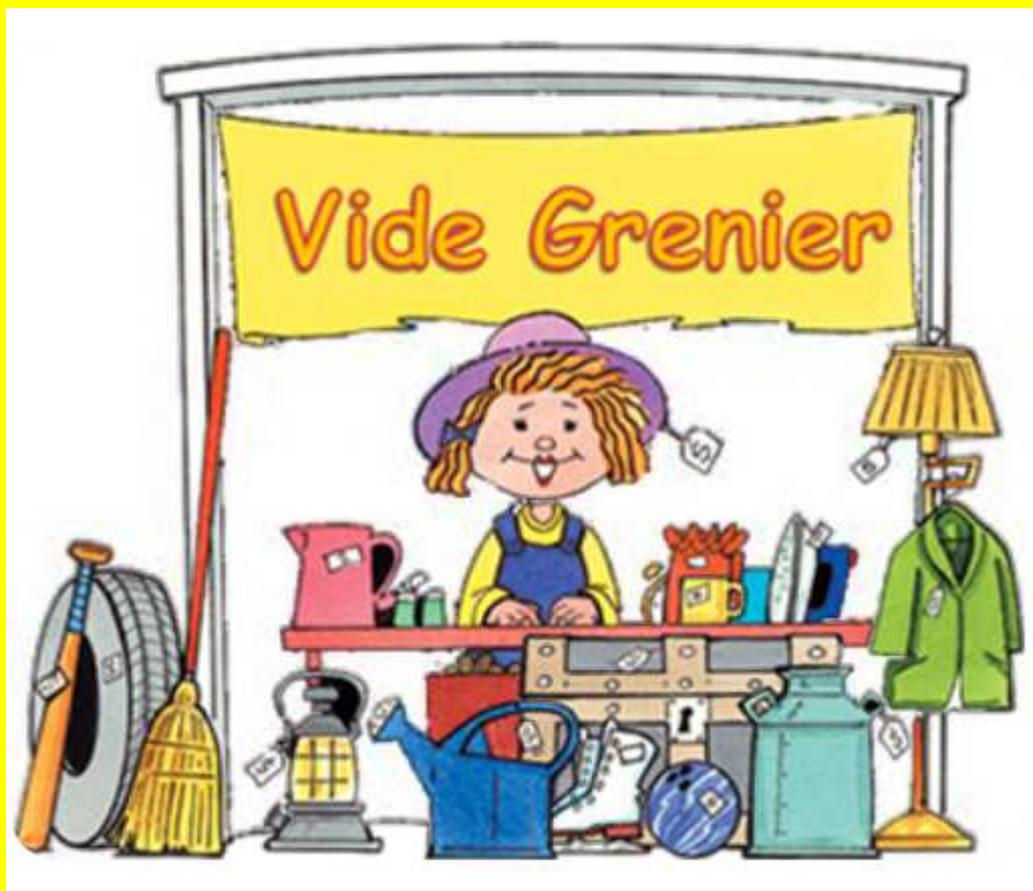
Pièces à joindre impérativement à votre dossier :

- ⇒ 1 photocopie de votre carte d'identité / passeport ou permis de conduire
- ⇒ 1 photocopie de la carte professionnelle (pour les professionnels)
- ⇒ L'attestation certifiant que vous ne participez pas plus de deux fois dans l'année civile à des ventes au déballage et que vous avez pris connaissance du règlement joint

Tout dossier incomplet ne sera pas validé



**DIMANCHE 22 MAI 2022**  
**de 8h00 à 17h00**



**RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE**

**Inscription impérative avant le 14/05/2022**

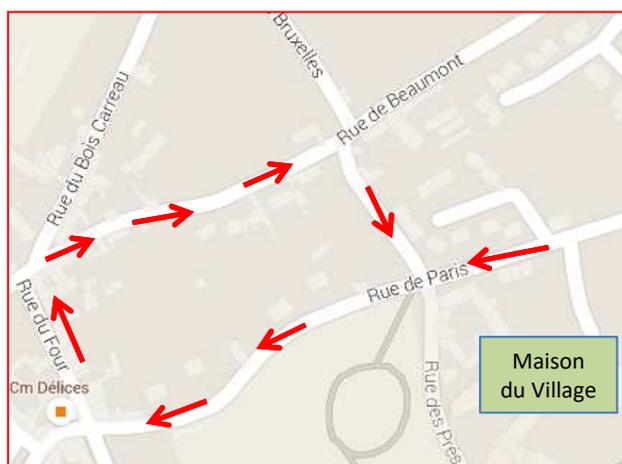
Bulletin téléchargeable ou disponible en mairie



Comité des fêtes de Maffliers

Renseignements : 07 83 90 60 04 - ✉ [comitedesfetes.maffliers@gmail.com](mailto:comitedesfetes.maffliers@gmail.com)

**CIRCUIT DE LA BROCANTE**



Comité des Fêtes



**MAFFLIERS**



Comité des Fêtes de  
Maffliers